

COMPTE-RENDU DU CVS du 29/06/2020

EHPAD - Site de La Ribérac

Présents :

Mme BOFFO Jeanne, Représentante des résidents, titulaire et Présidente du CVS
Mme DODIN Micheline, Représentante des résidents, titulaire
Mme TOUTAIN Arlette, Représentante des résidents, titulaire
Mme DECIMA Martine, Représentante des familles, suppléante
Mme LURGO Nicole, Représentante des familles, suppléante
Mme MERCIER Josy, Représentante des familles, titulaire
Mme MOUCHEBOEUF Maryse, Représentante des familles, titulaire et Vice-présidente du CVS
Mme ROUX Patricia, Représentante des familles, suppléante
Mme BOURLIER Madeleine, Résidente
Mme DENIS Claudie, Résidente
Mme MANERA Marie-Jeanne, Résidente
Mme MOREAU Sabrina, Cadre de santé
M. Michel FAUCHER, Médecin coordonnateur
Mme LORY Elisabeth, animatrice
M. PETITGIRARD Thierry, Directeur adjoint en charge de la communication

Absents excusés :

Mme DESMOULIN Annie, Représentante du CS, Titulaire
M. FOUCHERE Claude, Représentant des familles, titulaire
Mme RIGAL Nathalie, Représentante du personnel, Titulaire

La séance est ouverte à 10 H 00 par Mme Jeanne BOFFO, Présidente du CVS.

➤ 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24/02/2020

Le compte-rendu du CVS du 24/02/20 n'appelant aucune observation est approuvé dans son intégralité.

➤ 2. COMPOSITION DU CVS

M. PETITGIRARD rappelle le fonctionnement d'un CVS et indique que lors du précédent CVS, il avait été acté de l'ouvrir plus largement aux résidents qui le souhaitent.

Avant de poursuivre, Mme MOUCHEBOEUF, représentante des familles et vice-présidente du CVS, intervient pour signaler qu'elle se retire du CVS. En effet, sa maman étant décédée, elle ne souhaite pas poursuivre son mandat. Elle explique aussi qu'elle n'est pas satisfaite de la façon dont se déroule le CVS, qu'elle a l'impression de ne pas être entendue, que les choses n'avancent pas (comme elle a déjà dit à plusieurs reprises) et que rien n'est fait sur ce qui est demandé. Elle souligne qu'il n'y a pas assez de communication de la part de la direction hormis pendant la période de confinement. Enfin, elle exprime son regret pour les résidents.

Mme LURGO Nicole, fille de Mme Yvette LACROIX, nouvellement arrivée au CVS (puisqu'elle remplace Mme BELLOTEAU qui a démissionné suite au décès de sa mère) demande en quoi consiste le CVS. M. PETITGIRARD explique qu'il s'agit d'une instance règlementaire obligatoire, dont la durée du mandat est de 3 ans. Il précise que le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement (organisation intérieure de la vie quotidienne, activités, animations socio-culturelles, etc). Mme LURGO souligne qu'il serait intéressant de poursuivre avec les membres déjà en place ce à quoi Mme MERCIER adhère. Mme LURGO indique que lorsqu'il y a des suggestions, il faut qu'il y ait des relais pour les suivis. M. PETITGIRARD explique que toutes les demandes sont transmises à chacun des directeurs concernés et réparties en fonction de leur compétence.

Le Dr FAUCHER trouve regrettable que des personnes motivées veuillent quitter le CVS.

➤ 3. COMMUNICATION

Mme MERCIER revient sur la communication en indiquant que celle-ci n'est pas bonne. Elle souligne que le confinement a au moins permis la création d'un compte FACEBOOK réclamé depuis trois ans et précise que puisque cet outil existe, il faut l'utiliser. M. PETITGIRARD fait remarquer que pendant le confinement pas moins de 8 courriers ont été envoyés aux familles. Effectivement, répond Mme MERCIER, l'on sait tous que la réglementation est appliquée mais ce qu'il faut ce sont des réponses aux demandes qui ont été faites, comme la WIFI demandée à maintes fois précise Mme MOUCHEBOEUF.

➤ 4. POINT COVID

M. PETITGIRARD demande aux résidents comment ils ont vécu le confinement et quel est leur ressenti par rapport à l'utilisation des tablettes pour les visio-conférences. Tous les résidents sont unanimes pour dire que cela a été très difficile pour eux mais que le plus compliqué était de ne pas voir leurs proches. Les tablettes ont été d'un grand secours, SKYPE leur permettant d'échanger avec leur famille tout en les voyants par écran interposé. C'était bien souligne Mme BOURLIER, mais cela ne remplace pas leur présence.

Le Dr FAUCHER précise qu'effectivement cela a été dur mais que le virus n'est pas entré dans l'établissement.

M. PETITGIRARD informe les membres du CVS que tous les donateurs de tablettes, fleurs, chocolats, pâtisseries, viennoiseries, etc... ont été remerciés. Les résidents ont apprécié tous ces attentions et les remercient du fond du coeur. Mme BOURLIER souligne qu'elle a été très touchée par les mots et dessins des enfants des écoles et aimerait les remercier. M. PETITGIRARD indique l'avoir fait en citant chacun d'entre eux pour sa réalisation de dessin ou autre.

Les membres du CVS et les résidents remercient tout le personnel, pour son implication et son dévouement en cette période difficile. Mme MOUCHEBOEUF souligne que le personnel a été remarquable et tous saluent la disponibilité des animatrices et les remercient ; «chapeau» dit Mme MANERA !

➤ 5. PLAN DE RETOUR A LA NORMALE

M. PETITGIRARD indique que tous sont à nouveau libres de sortir mais que les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, ...) et la distanciation sociale sont toujours de rigueur. Il indique que le plan de retour à la normale doit être présenté au CVS et en fait une synthèse comme suit :

5 mesures :

- Prioritairement et le plus vite possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous.
- La reprise des admissions en hébergement permanent et la fin des confinements préventifs en chambre.
- La reprise des sorties individuelles et collectives.
- La reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles.
- La réouverture des accueils de jour, des pôles d'activités et de soins adaptés-Pasa-et des plateformes d'accompagnement et de répit.

Recommandations :

- Respect des gestes barrières (port du masque chirurgical et friction par solution hydro alcoolique, pas d'embrassade ni de serrage de main, distanciation sociale) identification élargement des visiteurs et services visités. Plus de prises de températures.
- Privilégier les visites en chambre ou à l'extérieur si le temps le permet.
- Plus de limitations de nombre de personnes par chambre dès lors que le port du masque est obligatoire.

- Respecter la distanciation de 1 m latéral entre chaque résident.

Mme LORY précise que les activités avec l'extérieur vont reprendre dès le 6 juillet et Mme BOURLIER souligne que cela est très bien car elle avait l'impression d'être en prison.

Mme BOURLIER demande si le séjour vacance aura lieu. En effet, Mme LORY explique que 6 résidents et 2 animatrices doivent partir et que la société vacance qui loue l'appartement attend la confirmation de réservation très rapidement. Elle indique qu'elle refait dès ce soir une relance à M. DENAUD, Directeur Adjoint, pour confirmer la réservation.

M. PETITGIRARD informe les membres du CVS que les ventilateurs pourront être utilisés en cas de forte chaleur sous certaines conditions : un ventilateur par chambre avec la porte fermée. Il devra être éteint dès lors qu'une autre personne entre dans la chambre. Pour les pièces rafraîchies avec climatisation, elles pourront être utilisées une fois vérifiées et les filtres nettoyés. Le DR FAUCHER est d'accord avec cela.

Mme LORY demande quand aura lieu la réouverture du PASA. Mme MOREAU explique que compte tenu de sa structuration, à la demande de l'ARS, le PASA avait été identifié «réservé COVID» pour l'accueil d'éventuels malades. En effet, précise Le Dr FAUCHER, le PASA a plusieurs pièces et une entrée et une sortie ; c'est une unité dans une unité. Elle précise qu'elle attend les directives de son supérieur pour rouvrir le PASA qui pourrait être à nouveau rapidement transformé si besoin était.

➤ 6. INFORMATION SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES FAMILLES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. PETITGIRARD explique que M. DENOST, représentant des familles et des personnes âgées accueillies en établissement et siégeant au Conseil de Surveillance, doit être remplacé dans la mesure où il n'a plus de famille dans l'établissement. Une réflexion a été menée autour du renouvellement à ce poste.

Le souhait est de désigner un représentant des familles officiel qui apparaîtra sur l'arrêté de l'ARS et de désigner un représentant des familles siégeant à chaque CVS de l'établissement, sur chaque site, soit 5 personnes réparties comme suit :

- 1 pour l'EHPAD de Ribérac
- 1 pour l'EHPAD de St-Aulaye
- 1 pour l'EHPAD de La Meynardie
- 1 pour le FAM de La Meynardie
- 1 pour l'USLD de Ribérac

Il est rappelé que parmi ces 5 personnes, une seule apparaîtra sur l'arrêté de l'ARS et aura voix consultative (les autres membres désignés seront invités au Conseil de Surveillance et pourront entrer dans les débats). Aucun des membres désignés n'aura droit de vote.

Après concertation, les membres du CVS désignent Mme Nicole LURGO.

➤ 7. PETIT-DEJEUNER

Mme BOURLIER explique qu'elle se réveille à 6 heures et que le petit-déjeuner est servi tard. Pour sa part, Mme MANERA indique qu'elle l'a à 9 heures. Mme MOREAU, rectifie en indiquant que le petit déjeuner est servi dès 8 heures et explique qu'il est compliqué de tenir compte de l'individualité de chacun en collectivité. En effet, certains se lèvent tôt et d'autres plus tard. Mme DECIMA demande si le petit-déjeuner peut être pris en salle à manger. Mme MOREAU indique que certains résidents y allaient avant le COVID mais que tous ne le souhaitent pas. Elle prend en compte cette demande et fera au mieux pour que chacun puisse être satisfait dans sa demande.

➤ 8. PEINTURE DU MINI-BUS

Les résidents font remarquer que la peinture bleue du minibus ne tient pas, que la couleur de la sous-couche apparaît partout, particulièrement au niveau du toit. C'est très laid et cela donne une mauvaise image de l'établissement. M. PETITGIRARD souligne que cette demande a été prise en compte et qu'un devis a été demandé fin février, à la suite du CVS. Malheureusement, la crise du COVID a tout stoppé, mais cette demande va être réactivée. Mme LURGO, qui siége dans d'autres instances, explique que certains établissements ont fait sponsoriser leur véhicule par des entreprises et que cela pourrait être intéressant de faire la même chose pour la peinture du véhicule ; ainsi, l'établissement n'aurait pas à supporter cette

charge. Le DR FAUCHER souligne que c'est une bonne idée et un biais pour s'ouvrir un peu plus sur l'extérieur. Mme MERCIER propose de contacter des entreprises.

➤ 9. DECES D'UN RESIDENT : DIFFUSION DE L'INFORMATION

Mme LORY rappelle que les résidents souhaitent être informés du décès d'un résident quelle que soit l'unité. Elle indique que les résidents souhaiteraient qu'il y ait une photo de la personne. Le Dr FAUCHER souligne qu'il est délicat de mettre une photo dans la mesure où certaines familles ne le voudraient pas. Mme MOREAU souligne que de petites étagères style tablettes seront fixées au mur à hauteur raisonnable à l'entrée de chaque salle à manger. Il est arrêté qu'il n'y aura pas de photo mais une bougie à led et un chevalet portant le nom du résident décédé. Mme MOREAU indique qu'une procédure sera rédigée pour les soignants pour mise en œuvre à chaque décès. Elle souligne qu'elle se rapprochera de la psychologue qui pourrait évoquer la personne décédée avec les résidents qui le souhaiteraient. Mme LORY précise que les animatrices préviennent les résidents qui ne peuvent pas sortir de leur chambre.

Lors du dernier CVS, les membres trouvaient regrettable que la direction ne présente pas ses condoléances aux familles. Mme MOUCHEBOEUF souligne que la direction est plus axée sur le côté financier que sur le côté humain.

M. PETITGIRARD indique que les condoléances de la direction à la famille sont à nouveau de rigueur sur les 3 sites. Quant à Mme BONNET, pour répondre à Mme MOUCHEBOEUF et pour avoir perdu sa maman en période de COVID, elle signale avoir été très soutenue par la direction, le médecin, la cadre et les soignants.

➤ 10. WIFI

M. PETITGIRARD explique qu'il n'est pas possible d'utiliser le réseau de l'établissement pour des raisons de sécurité mais précise que les résidents peuvent s'abonner personnellement à internet ou utiliser une clé 4G. Mme MERCIER fait remarquer que cette information aurait pu être donnée par le biais de FACEBOOK. Mme LORY précise que dans la mesure où il s'agit d'informations générales, sa collègue et elle-même peuvent alimenter FACEBOOK.

➤ 11. ENTRETIEN – MENAGE (VAISSELLE, SOLS...)

Les résidents signalent à nouveau que la vaisselle est sale ou abîmée. En effet, Mme DENIS rappelle que les plateaux du petit-déjeuner sont mouillés et que par la même occasion les biscottes sont trempées, et donc immangeables. Elle rajoute que des bols sont ébréchés, que la vaisselle est sale (elle a eu une cloche sur son déjeuner pleine de purée de carottes à l'intérieur), que les sols sont sales et collants (les visiteurs le disent) et les vitres mal faites. Elle rappelle que cela a déjà été dit et que rien n'a changé. Elle précise qu'elle a l'impression de tourner en rond et qu'elle ne viendra plus au CVS. Mme MOREAU indique que le lavage de la vaisselle ne relève pas des soignants et qu'elle va faire remonter l'information à la plonge. En revanche, la vaisselle ébréchée relève des soignants et doit être changée dans l'instant.

Les membres du CVS souhaitent la présence de Mme CANDAU, directrice adjointe en charge des achats, de la logistique et de l'hygiène, au prochain CVS.

➤ 12. ENTRETIEN TERRASSE ET JARDIN

Les membres du CVS signalent à nouveau que les extérieurs et espaces verts sont sales. Certains résidents jettent tout par leur fenêtre et rien n'est ramassé ; quand cela est fait ce n'est pas par le service technique en tout cas, précise Mme DENIS. M. PETITGIRARD indique que Mme CANDAU a demandé aux services techniques, dès le 28 février, après le CVS, qu'il soit inclus dans leur planification l'entretien régulier des espaces verts des 3 sites, surtout en période estivale. Mme LORY souligne qu'il n'y a que 2 agents au service technique à Ribérac, qu'ils sont déjà très sollicités et qu'ils ne peuvent pas tout faire. Mme LURGO indique qu'il faudrait peut-être avoir recours à un service civique, un contrat CAE ou encore une entreprise extérieure ou aux bénévoles.

A ce sujet, les membres du CVS souhaitent savoir ce qu'il en est des bénévoles. Mme LORY explique que son pool de bénévoles n'est pas élevé comme celui du site de St-Aulaye qui fonctionne très bien. Elle indique qu'elle va refaire un appel aux bénévoles, faire un travail sur leurs attentes et planifier une organisation avec eux.

➤ 13. AMENAGEMENT PATIOS INTERIEURS

Mme LORY explique que l'aménagement des 2 patios côté EHPAD et UASA est terminé. Il reste encore un patio intérieur à aménager afin que les résidents puissent avoir un endroit calme et agréable. Elle explique qu'un projet a été monté et que l'association ALLEGE viendra sur site pour travailler sur l'aménagement avec du mobilier adapté, en concertation avec les résidents et le personnel. Si le projet est retenu, l'établissement aura 30% à sa charge.

➤ 14. QUESTIONS DIVERSES

- Le Dr FAUCHER indique que depuis son arrivée il y a 6 mois, à l'EHPAD du site de Ribérac, il y a eu une bonne réactivité de l'équipe et du cadre. Plusieurs choses comme la prise de poids des résidents tous les mois, le contrôle de la tension, la traçabilité des entrées dans OSIRIS, une réunion pluridisciplinaire tous les mois, etc... ont été mises en place où le seront sous peu. Il souligne la mobilisation exemplaire des équipes et la prise en soins rigoureuse pendant le COVID. A son sens, le point faible est le manque de médecins traitants à Ribérac. Les deux médecins traitants qui viennent à l'EHPAD ne sont pas venus pendant le COVID. Un nouveau médecin devrait arriver à la maison de santé et il conviendra de le solliciter.

Pour conclure, M. PETIGIRARD informe les membres du CVS qu'il cesse son activité professionnelle pour prendre sa retraite. Tous lui souhaitent une bonne retraite.

La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale,
Mme Jeanne BOFFO